#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

ccusé de réception en préfecture 4-216404830-20240126-2024-01-01-DE Pate de réception préfecture : 01/02/2024 Date de réception préfecture : 01/02/2024

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT** 



# Séance du 26 janvier 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice: 33 Nombre de présents : 28

## Présents:

Jean-François Irigoyen, maire Pello Etcheverry, 1er adjoint Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint Christine Duhart, 6ème adjoint Guillaume Colas, 7ème adjoint Laurence Ledesma, 8ème adjoint Jean-Luc Casteret, 9ème adjoint

#### N° 1 – FINANCES

Création de la Commission de Contrôle Financier (CCF) et désignation des membres

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### Rapporteur:

Jean François Irigoyen, maire

### Pouvoirs:

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Bruno Garraialde conseiller municipal délégué à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne conseiller municipal délégué à Jean François Irigoyen, maire
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale

## Date de la convocation: 19 janvier 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Sylvie Dargains a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240126-2024-01-01-DE Date de télétransmission : 01/02/2024 Date de réception préfecture : 01/02/2024

#### N°1 - FINANCES

# Création de la Commission de Contrôle Financier (CCF) et désignation des membres

## M. le Maire expose :

En application des dispositions de l'article R2222-1 à R2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et considérant que la commune de Saint-Jean-de-Luz dépasse le seuil de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, il est proposé de mettre en place une Commission de Contrôle Financier.

Cette commission a pour objectif d'examiner les comptes des entreprises liées à la commune par des conventions financières, conformément à l'article R2222-1 du CGCT;

La composition de la Commission de Contrôle Financier sera fixée conformément au principe de la représentation proportionnelle, tel que prévu dans l'article L2121-22 du CGCT.

Pour rappel, la commune dispose de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) compétente en matière de service public confié à un tiers par convention de délégation de service public ou exploité en régie de l'autonomie financière, et qui examine le rapport annuel établi par chaque délégataire.

La Commission de Contrôle Financier aura pour missions de :

- Examiner les comptes des entreprises liées à la commune par des conventions financières.
- Veiller à l'accessibilité des livres et documents comptables de ces entreprises, conformément à l'article R2222-2 du CGCT.
- Produire un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle.

Il est proposé que la CCF se compose des mêmes conseillers municipaux que la commission finances, administration générale et ressources humaines.

Il est proposé au Conseil municipal

- De créer la Commission de Contrôle Financier (CCF)
- De fixer le nombre de conseillers siégeant au sein de la CCF à 10 membres et M. Le Maire Président de droit
- De procéder à la désignation des membres de la CCF en retenant les membres de la commission finances, administration générale et ressources humaines, soit :
- Pello Etcheverry
- Patricia Arribas-Olano
- Jean-Luc Casteret
- Charlotte Loubet-Latour
- Bruno Garraialde
- Serge Peyrelongue
- Loïc Jouenne
- Monique Labattut
- Nicolas Charrier
- Pascal Lafitte

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240126-2024-01-01-DE Date de télétransmission : 01/02/2024 Date de réception préfecture : 01/02/2024

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 11 janvier 2024,
- Approuve la formation de la commission de contrôle financier à 10 membres et M. le Maire Président de droit,
- Manuel de Lara propose sa candidature à la place de Nicolas Charrier,
- Procède à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission comme suit :
- Pello Etcheverry
- Patricia Arribas-Olano
- Jean-Luc Casteret
- Charlotte Loubet-Latour
- Bruno Garraialde
- Serge Peyrelongue
- Loïc Jouenne
- Monique Labattut
- Manuel de Lara
- Pascal Lafitte

# Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Jean-François Irigoyen

Le Maire,